



**PRÉFET  
DE LOIR-ET-CHER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Service logement et urbanisme**

Affaire suivie par : Clara LE HOT

Tél : 02 54 55 75 34

[clara.le-hot@loir-et-cher.gouv.fr](mailto:clara.le-hot@loir-et-cher.gouv.fr)

Ref : EP/PV/La Chapelle-Montmartin

PJ : Le résumé non technique, la demande de permis de construire

Le Préfet de Loir-et-Cher

à

Monsieur le Président du Tribunal  
Administratif d'Orléans  
28, rue de la Bretonnerie  
45057 ORLEANS Cedex 1

Blois, le **22 MARS 2024**

**Objet :** Enquête publique préalable à la délivrance d'un permis de construire relatif à la réalisation d'un parc photovoltaïque sur la commune de la Chapelle-Montmartin.

La SASU SK RENOUVELABLES 11 a déposé une demande de permis de construire en vue de la réalisation d'un parc photovoltaïque, d'une puissance d'environ 28 MWc, sur la commune de la Chapelle-Montmartin.

D'une puissance supérieure à 1 MWc, le projet est soumis à étude d'impact et, par conséquent, à enquête publique conformément aux dispositions de l'article L.123-2 du code de l'environnement.

Dans cette perspective, je vous prie de bien vouloir désigner un commissaire enquêteur qui sera chargé de conduire cette enquête publique.

L'enquête publique devrait se dérouler en mai ou juin 2024.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
Le directeur départemental des territoires,

**Patrick SÉAC'H**

Le directeur départemental des territoires  
adjoint,

**Patrice FRANÇOIS**